

Séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2013

L'an deux mille treize, le cinq du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du 21 juin deux mille treize, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 06

Présents : Mmes Sophie Ogier, Céline Paillard

MM. Jacky Lévêque, Olivier Malaval, Daniel Cauchois, Warwick Wilkins

Absent(es) : 05

Absent(es) : Evelyne Domont, Sandrine Bove, Yannick Dutilloy, Pascal Carment, Damien Langlois

Secrétaire de séance : Daniel Cauchois

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 2 avril 2013.

DÉLIBÉRATION N°18/2013

DEVIS DE PRESTATIONS DE DISSIMULATION DU RÉSEAU France Télécom

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des devis de prestations de dissimulation du réseau France Télécom reçus pour le Chemin de la Butte et pour la Grande Rue et Route de Londinières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte le devis pour :

- Le Chemin de la Butte pour un montant de 7641€ HT
- La Grande Rue et Route de Londinières pour un montant pris en charge par France Télécom de 3 427.26€ et à la charge de la commune de 424.80€.

DÉLIBÉRATION N°19/2013

RÉFECTION DES TROTTOIRS – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la réfection des trottoirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte les travaux supplémentaires, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à régler les nouvelles factures.

DÉLIBÉRATION N°20/2013

ACCUEIL DE LOISIRS DE LONDINIÈRES

Suite au courrier reçu de la commune de Londinières concernant la préparation à l'organisation du Centre de Loisirs de Londinières qui aura lieu du 8 juillet au 2 août 2013, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible à la commune de participer financièrement à son fonctionnement ce qui permettrait aux familles de Bures-en-Bray de bénéficier d'un tarif préférentiel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 5 Voix pour et 1 abstention, un partenariat avec la commune de Londinières, pour l'année 2013. Il est précisé que cette décision devra être revue chaque année.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°21/2013

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 Voix pour 3 voix contre et 1

abstention, ne souhaite pas subventionner :

- Fonds de Solidarité Logement
- Fonds d'Aide aux Jeunes

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Agence Régionale de Santé** : Synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2012
- Compte-rendu de la réunion « Commission des chemins »
- Rythme scolaire : une longue discussion s'est engagée sur cette réforme et on se demande qu'elles seront les conséquences pour nos écoles
- **Réfection des trottoirs** : Suite à la réfection des trottoirs, la question se pose : Doit-on réglementer le stationnement ?

Nous comptons sur votre compréhension pour faire en sorte que la circulation et le stationnement dans « La Grande Rue » se passent au mieux, tout en respectant le déplacement des piétons et des automobilistes.

Il est rappelé que sur la voie publique, aucune place de stationnement n'est réservée.

La séance est levée à 10 heures.

INFORMATION : Pendant la période estivale

la Mairie sera fermée :

du Mardi 6 août 2013 inclus
au Mardi 27 août 2013 inclus

Changement d'horaire exceptionnel :

les :

- Vendredi 2 août 2013
- Vendredi 6 septembre 2013
- Vendredi 13 septembre 2013

Ouverture de la mairie de 11h30 à 12h30 (au lieu de 10h30 à 11h45)

(en cas d'urgence, vous pouvez contacter : Monsieur le Maire 06 78 71 48 78 ou l'un des adjoints M. Cauchois ou M. Malaval).